semblée, déclare qu'il est prêt à accepter ce montant en règlement de sa réclamation.

25.—Soumis des rapports de la Commission de la Voirie:

Pour opérer le virement d'une somme de \$4,110.36. Pour opérer le virement d'une somme de \$2,706.07.

Pour opérer le virement d'une somme de \$1,515.03.

Pour opérer le virement d'une somme de \$400.00.

Pour opérer le virement d'une somme de \$375.70. Résolu: D'annuler la résolution adoptée par cette Com-

mission le 7 janvier, approuvant lesdits rapports de la Commission de la Voirie.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin J.-B.-A. Martin propose, et il est

Résolu: Que les rapports de la Commission de la Voirie présentement devant cette Commission soient approuvés et que recommandation soit faite au Conseil de ratifier et confirmer comme valables et légitimes les dépenses d'argent mentionnées dans lesdits rapports, le tout conformément à la clause 338 de la Charte.

26.—Soumis un rapport de la Commission de Police demandant que la somme de \$4,014.32, représentant la déduction faite sur le salaire des officiers et des hommes du corps de police, soit versée dans le fonds de l'Association de bienfaisance et de retraite de la Police de Montréal.

Résolu: D'approuver ce rapport.

27.-M. l'échevin J.-B.-A. Martin

Propose: Que M. C.-N. Robillard soit nommé assistant secrétaire des Estimateurs, en remplacement de M. J.-A. Landry qui a été promu au poste d'Estimateur, le salaire de M. Robillard devant rester ce qu'il est actuellement; que MM. J. Rabeau et E. Dansereau, commis dans le département du revenu, soient transférés au bureau des Estimateurs pour remplir les vacances qui existent dans ce bureau, le salaire de ces deux fonctionnaires devant être fixé à \$750 par année; que M. P. Olivier, actuellemnet assistant-régistraire dans le bureau des Estimateurs, soit promu au poste de commis des Estimateurs, au salaire qu'il reçoit actuellement; que M. A. Lachapelle, commis dans le département du revenu soit promu au poste de des la département du revenu soit promu au restant dans le département du revenu, soit promu au poste d'assistant-régistraire, en remplacement de M. Olivier, au salaire de \$750; que MM. Haines, Soulières, Beaudry et Normandin, actuellement commis temporaires, soient nommés commis permanents, les deux derniers, MM. Beaudry et Normandin, devant rester à la disposition du greffier de la Cité aussi longtemps que ce dernier aura besoin de leurs services, au salaire de \$650 chacun; que M. C.-J. Renaud soit nommé percepteur en remplacement de M. deMartigny, avec un salaire de \$600 par année, et que ledit M. de-Martigny soit nommé huissier pour remplir la position actuellement vacante, avec un salaire de \$1,000 par année; que M. Bélair soit nommé temporairement pour remplir la position de M. E. Lavallée, actuellement en congé pour cause de maladie, jusqu'à ce que ce dernier ait repris ses fonctions, avec un salaire de \$650 par année. Ces différents salaires devront datés du premier janvier courant.

M. l'échevin Robinson demande que l'étude de cette motion soit remise à la prochaine séance.

28.-M. l'échevin J.-B.-A. Martin

Propose: Que MM. Horace Lefebvre, Joseph-Louis Houle et Ernest Trudeau soient nommés pour remplir la vacance causée par la promotion de MM. Rabeau, Lachappelle et Dansereau, avec un salaire de \$650 par année, le tout su-jet à un examen par le trésorier de la Cité; le montant nécessaire devant être imputé sur le crédit à la disposition de la Commission des Finances pour réajustement de salaires et nouveau personnel.

M. l'échevin Robinson demande aussi que l'étude de cette proposition soit remise à la prochaine séance.

29.-M. l'échevin Laviolette

Propose: Que M. D.-P. Perrin soit nommé vice-président du bureau des Estimateurs.

M. l'échevin L.-A. Lapointe demande que l'étude de cette question soit aussi remise à la prochaine séance.

30.—Soumise de nouveau une communication du Département en Loi au sujet de l'ouverture de l'avenue Laurier, dans le quartier St-Denis.

Résolu: De recommander au Conseil d'accepter une des deux propositions contenues dans la communication du Département en Loi, à savoir: l'achat de tout le terrain décrit sur le plan ci-annexé à ladite communication apparte-

ted he was ready to accept the said sum in settlement of his claim.

25.—Submitted reports from the Road Committee:

To vary a sum of \$4,110.36.

To vary a sum of \$2,706.07.

To vary a sum of \$1,515.03.

To vary a sum of \$400.00.

To vary a sum of \$375.70.

Resolved: To annul the resolution adopted by this Committee on the 7th of January concurring in the said reports of the Road Committee.

And a debate arising.

Ald, J. B. A. Martin moved, and it was

Resolved: That the reports of the Road Committee now before this Committee be concurred in and that a recommendation be made to Council to ratify and confirm as valid and legitimate the expenses mentioned in the said reports, the whole according to clause 338 of the charter.

26.—Submitted a report from the Police Committee asking that the sum of \$4,014.32, representing the sums retained on the salaries of officers and men of the police force, be credited to the fund of the Montreal Police Benevolent Association.

Resolved: To concur in said report.

27.—Ald. J. B. A. Martin then

Moved: That Mr. C. N. Robillard be appointed asst. secretary of Assessors to replace Mr. J. A. Landry who was promoted to the position of assessor, the salary of Mr. Robillard to remain the same; that Messrs J. Rabeau and E. Dansereau clerks in the revenue department be transferred to the Assessors office to fill the vacancies which exist in that department, the salary of these employes to be fixed at \$750 a year; that Mr. P. Olivier presently asst registrar be promoted to the position of clerk of the Assessors, his salary to remain the same; and that Mr. A. Lachapelle, clerk in the revenue department be promoted asst.-registrar to replace Mr. P. Olivier at \$750 per annum; that Messr s. Haines, Soulières, Beaudry & Normandin, presently employed as temporary clerks, be appointed as permanent clerks, the two latter, Messrs Beaudry and Normandin to remain at the disposal of the City clerk as long as he may nead their services, their salary to be fixed at \$650 per annum each; that Mr. C. J. Renaud be appointed collector to replace Mr. DeMartigny at a salary of \$600 per annum and that Mr. DeMartigny be appointed bailiff to fill the position presently vacant, with a salary of \$1,000 a year; that Mr. Bélair be appointed temporary clerk to fill the position of Mr. Lavallée, presently on leave of absence, owing to the illness, until the latter shall have resume the work, with a salary of \$650 a year. The above mentioned salaries to be paid from the first January 1910.

Ald. Robinson asked that the matter be deferred until the next meeting.

28.-Ald. J. B. A. Martin,

Moved: That Messrs. Horace Lefebvre, Joseph Louis Houle and Ernest Trudeau be appointed to fill the vacancy created by the promotion of Messrs. Rabeau, Lachapelle and Dansereau, with a salary of \$650 per annum, the whole subject to an examination by the City treasurer; the required amount to be charged against the appropriation placed at the disposal of the Finance Committee for the readjustment of salaries and new staff.

Ald. Robinson asked that consideration of said motion be deferred until the next meeting.

29.—Ald. Laviolette then

Moved: That Mr. D. P. Perrin be appointed vice-chairman of the Board of Assessors.

Ald. L. A. Lapointe asked that consideration of said motion be postponed until the next meeting.

30.—Submitted again a communication from the Law Department anent the opening of Laurier avenue, St. Denis ward.

Resolved: To recommend to Council to accept one of the two proposals contained in the said communication, to wit: the purchase of the piece of land described on the